

MARS 2016

Document de réflexion

Droits de scolarité au Québec

État de la situation, prévisions et perspectives

MINH NGUYEN

chercheur à l'IRIS

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur·e·s se positionne sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7

514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier un ensemble de personnes sans qui ce document de réflexion n'aurait pu être. Les commentaires de l'équipe de chercheurs de l'IRIS et les corrections de Marie Léger-St-Jean ont rehaussé la qualité de ce document de réflexion, tant sur le plan de la forme que du fond. Nous leur transmettons tous nos remerciements. Toutes les erreurs se trouvant encore néanmoins dans ce texte relèvent de l'entière responsabilité de l'auteur.

Depuis le dégel des droits de scolarité de 2007, ces derniers n'ont cessé d'augmenter, tout d'abord, sous les politiques de hausses du Parti libéral du Québec (PLQ), puis en raison de celle d'indexation mise en place par le Parti québécois (PQ). Plus récemment, le gouvernement de Philippe Couillard a ouvert la porte à ce que les universités augmentent les montants exigés de la part des étudiant·e·s étrangers.

Preons donc un moment pour examiner de plus près l'état des droits de scolarité au Québec : quelle a été leur évolution récente et quelle sera leur trajectoire à venir ? Quel impact les crédits d'impôts ont-ils sur la facture étudiante nette ? Nous examinerons aussi la situation dans laquelle les droits de scolarité se trouveraient si d'autres scénarios avaient été retenus.

Cet exercice permettra de poser un regard lucide sur la situation actuelle de la facture étudiante.

DROITS DE SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016

On retrouvera au tableau 1 les droits de scolarité au Québec pour l'année universitaire 2015-2016¹, à la fois par crédit et pour une année à temps plein (30 crédits). Nous présentons ces données pour les étudiant·e·s originaires du Québec et provenant de l'étranger². Les étudiant·e·s originaires du Québec paient des droits de scolarité basés uniquement sur les crédits de base (76,45 \$ en ce moment) liés au cours qu'ils et elles prennent dans une session. Les personnes qui arrivent d'un autre pays pour étudier au Québec doivent, cependant, payer pour chaque crédit et ajouter à cela un montant forfaitaire qui est lié à leur famille d'études. Le coût pour par crédit d'études pour les étudiant·e·s venant de l'extérieur est donc le crédit de base plus un montant forfaitaire.

Chaque crédit coûte un certain montant selon la provenance et la famille d'études de l'étudiant·e. Selon la situation de l'étudiant·e et le nombre de cours qu'il prendra dans l'année, le montant total à payer peut être calculé. Dans le tableau 1, nous avons calculé une année d'études à temps plein, donc, à 30 crédits.

Quelques remarques avant de continuer. Tout d'abord, ce qui est présenté au tableau 1 ne concerne que les droits de scolarité. Il n'inclut pas les frais afférents liés à la fréquentation d'une université : ceux-ci varient trop d'une institution à l'autre. De plus, nous avons exclu tous les secteurs dérèglementés depuis 2008 (sciences pures, mathématiques, administration, génie, droit, informatique) pour lesquels les universités peuvent fixer, à leur entière discrétion, des montants forfaitaires pour les étudiant·e·s internationaux.

Tableau 1

Droits de scolarité pour l'année universitaire 2015-2016 par type d'étudiant·e

Type d'étudiant·e	Coût pour un crédit	Coût pour une année d'études à temps plein (30 crédits)
Étudiant·e originaire du Québec, tous cycles confondus	76,45 \$	2 293,50 \$
Étudiant·e international·e, 1 ^{er} cycle (secteurs légers) *	482,92 \$***	14 487,60 \$
Étudiant·e international·e, 1 ^{er} cycle (secteurs lourds)**	538,92 \$***	16 167,60 \$
Étudiant·e international·e, 2 ^e cycle	482,92 \$***	14 487,60 \$
Étudiant·e international·e, 3 ^e cycle	434,18 \$***	13 025,40 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

* Secteurs légers : sciences humaines, sciences sociales, éducation et lettres.

** Secteurs lourds : médecine, périmédical, paramédical et beaux-arts.

*** Le montant comprend le crédit de base et le montant forfaitaire.

1 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, Année universitaire 2015-2016*, juillet 2015, 172 p., www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgétaires_universités_2015-2016.pdf, p. 42.

2 *Ibid.*, p. 45-46.

Soulignons aussi qu'une majoration supplémentaire de 10 % par rapport au montant forfaitaire que doivent payer les étudiant·e·s internationaux est laissée à la discrétion des universités. Cela dit, cette majoration pourra aller jusqu'à 25 % dès la session d'automne 2016³.

ÉVOLUTION DES DROITS DE SCOLARITÉ DANS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES POUR LES ÉTUDIANT·E·S ORIGINAIRES DU QUÉBEC

Après avoir jeté un coup d'œil à l'actuel portrait des droits de scolarité, examinons leur progression depuis l'année universitaire 2007-2008.

Le tableau 2 présente le coût par crédit entre 2007-2008 et 2015-2016. Encore une fois, une année à temps plein équivaut à 30 crédits. Nous y présentons donc aussi les coûts en termes de droits de scolarité pour un·e étudiant·e originaire du Québec à temps plein pour chaque année entre 2007 et 2016.

Tableau 2

Évolution des droits de scolarité depuis 2007-2008

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Crédit de base	58,94 \$	62,27 \$	65,60 \$	68,93 \$	72,26 \$	72,26 \$	74,14 \$	75,77 \$	76,45 \$
Temps plein	1 768,20 \$	1 868,10 \$	1 968,00 \$	2 067,90 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 224,20 \$	2 273,10 \$	2 293,50 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Il y a donc eu une hausse de 30 % pour les droits de scolarité entre 2007-2008 et 2015-2016 pour les étudiant·e·s originaires du Québec.

ÉVOLUTION DES DROITS DE SCOLARITÉ DANS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES POUR LES ÉTUDIANT·E·S INTERNATIONAUX

Nous disions donc que les étudiant·e·s internationaux vivent une réalité budgétaire bien différente de celle des étudiant·e·s originaires du Québec lorsque nous parlons de droits de scolarité. Le tableau 3 illustre l'évolution des droits de scolarité par crédit des étudiant·e·s internationaux entre 2007 et 2016.

Pour les étudiant·e·s étrangers dans tous les cycles confondus et toutes familles d'études, une hausse des droits de scolarité d'au moins 32 % a eu lieu entre 2007 et 2015.

Le tableau 4 indique le montant que paient les étudiant·e·s étrangers pour une année d'études à temps plein, donc 30 crédits, selon les secteurs d'études et selon les cycles. Rappelons que les universités peuvent augmenter de 10 % le montant forfaitaire. À titre d'exemple, l'étudiant·e international·e à temps plein au premier cycle dans un programme de secteur léger peut donc payer entre 14 487,60 \$ et 15 707,16 \$ pour ses droits de scolarité selon l'établissement.

3 Tommy CHOUINARD, «Universités : Québec impose des nouvelles coupes», La Presse, 2 février 2016, www.lapresse.ca/actualites/education/201602/01/01-4946225-universites-quebec-impose-de-nouvelles-coupes.php (consulté le 20 mars 2016).

Tableau 3

Évolution des droits de scolarité par crédit depuis 2007-2008, étudiant·e·s internationaux par secteur et cycle d'études

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Étudiante internationale, 1er cycle (secteurs légers) *	365,54 \$	387,27 \$	413,35 \$	444,50 \$	447,83 \$	447,83 \$	460,64 \$	471,67 \$	482,92 \$
Étudiant·e international·e, 1er cycle (secteurs lourds)**	407,54 \$	431,79 \$	460,99 \$	495,95 \$	499,28 \$	499,28 \$	512,56 \$	525,90 \$	538,92 \$
Étudiant·e international·e, 2e cycle	365,54 \$	387,27 \$	413,35 \$	444,50 \$	447,83 \$	447,83 \$	460,64 \$	471,67 \$	482,92 \$
Étudiant·e international·e, 3e cycle	328,79 \$	348,31 \$	371,66 \$	399,47 \$	402,80 \$	402,80 \$	413,51 \$	424,20 \$	434,18 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Tableau 4

2008, étudiant·e·s internationaux par secteur et cycle d'études (en \$)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Étudiante internationale, 1er cycle (secteurs légers) *	10 966,20 \$	11 618,10 \$	12 400,50 \$	13 335,00 \$	13 434,90 \$	13 434,90 \$	13 819,20 \$	14 150,10 \$	14 487,60 \$
Étudiant·e international·e, 1er cycle (secteurs lourds)**	12 226,20 \$	12 953,70 \$	13 829,70 \$	14 878,50 \$	14 978,40 \$	14 978,40 \$	15 376,80 \$	15 777,00 \$	16 167,60 \$
Étudiant·e international·e, 2e cycle	10 966,20 \$	11 618,10 \$	12 400,50 \$	13 335,00 \$	13 434,90 \$	13 434,90 \$	13 819,20 \$	14 150,10 \$	14 487,60 \$
Étudiant·e international·e, 3e cycle	9 863,70 \$	10 449,30 \$	11 149,80 \$	11 984,10 \$	12 084,00 \$	12 084,00 \$	12 405,30 \$	12 726,00 \$	13 025,40 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

Bref, en ce moment, les étudiant.es internationaux peuvent payer jusqu'à 7 fois plus que les étudiant.es originaires du Québec pour leurs droits de scolarité et ce, sans compter la majoration de 10 % supplémentaire à la discrétion des universités.

CRÉDITS D'IMPÔT

Après avoir fait le point sur l'évolution des droits de scolarité, il faut compléter notre présentation de la situation actuelle en analysant rapidement les crédits d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Dans le cadre de la fiscalité québécoise, il est possible de demander un

Tableau 5

Fourchette de revenus annuels bruts pour les personnes qui étudient à temps plein et travaillent à temps partiel

Taux horaire	Revenu annuel brut à 14,7 heures par semaine	Revenu annuel brut à 26 heures par semaine
10,55 \$	8 064,42 \$	14 263,60 \$
14,03 \$	10 724,53 \$	18 968,56 \$

SOURCE ISQ, FEUQ, calculs de l'IRIS

crédit d'impôt pour tous frais de scolarité ou d'examen payés dans une année d'imposition donnée.

En 2013, le crédit d'impôt a été réduit de 20 % à 8 %⁴. Gardons en tête qu'il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable. Revenu Québec distingue les crédits d'impôt remboursables et non remboursables comme suit : « Un *crédit d'impôt remboursable* est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer. Un *crédit d'impôt non remboursable* (aussi appelé *crédit réduisant l'impôt à payer*) est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer, selon une situation donnée.»⁵ Ainsi, si un·e étudiant·e paie 4 581 \$⁶ de frais de scolarité (en combinant les droits de scolarité et les frais afférents), alors il ou elle aura droit à une réduction d'impôt de 366 \$. Évidemment, pour économiser

366 \$ d'impôt, il faut avoir à payer au moins 366 \$ d'impôt tout court.

En 2011, 42,3 % des étudiant·e·s à temps plein au Québec âgés de 15 à 24 ans occupaient un emploi⁷. À partir de données compilées entre 2001 et 2010, on estime qu'ils et elles travaillaient en moyenne 14,7 heures par semaine. Un·e étudiant·e sur 10 travaille plus de 25 heures par semaine⁸.

Le salaire moyen des jeunes de 15 à 24 ans (étudiant·e·s et non-étudiant·e·s compris·e·s) est de 14,03 \$ par heure⁹. Si on travaille à ce taux horaire 14,7 heures par semaine, on se retrouve avec un revenu brut de moins que 11 000 \$, ce qui signifie qu'on ne paie pas d'impôts. Si on travaille au salaire minimum (10,55 \$ par heure) pour 26 heures par semaine, on se retrouve avec un revenu brut qui tourne autour de 14 000 \$, montant à partir duquel il n'est pas très utile d'avoir recours au crédit d'impôt. Le tableau 6 montre cette fourchette.

Dans cette fourchette, seul le cas de la personne salariée gagnant 14,03 \$ par heure et travaillant 26 heures par semaine aurait réellement intérêt à utiliser son crédit d'impôt (comme nous allons le voir avec le tableau 6). Toutefois, on parle de moins d'un·e étudiant·e sur 10 qui travaille plus de 26 heures semaines. Il n'était pas possible pour nous d'avoir accès aux quintiles supérieurs en matière de salaires pour la population de 15 à 24 ans. Cependant, puisque le quintile comprend moins de 10 % de la population étudiante, et que cette population pourrait avoir avantage de faire usage de ses crédits d'impôts, nous nous sommes limité à une fourchette de 2 taux horaires dans le tableau 6 qui dépeint bien le portrait de la situation.

Cela dit, comme nous pouvons le voir au tableau 6, le crédit d'impôt ne s'applique pas à moins d'avoir gagné un minimum de 14 000 \$ en revenus bruts pour l'année 2015. Sur le plan

4 Stéphanie GRAMMOND, « Une hausse des droits de scolarité déguisée? », *La Presse*, 12 avril 2013, <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201304/12/01-4640158-une-hausse-des-droits-de-scolarité-deguisee.php> (consulté le 20 mars 2016).

5 REVENU QUÉBEC, « Crédits d'impôt », Site Web de Revenu Québec destiné aux *Citoyens*, www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/ (consulté le 20 mars 2016).

6 Il s'agit de la moyenne des frais de scolarité payés par les étudiant·e·s en éducation pour l'année 2015-2016 (source : CANSIM 477-0021).

7 « Les étudiants québécois travaillent plus que la moyenne canadienne », *Radio-Canada*, 5 février 2013, www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/02/05/002-quebec-etudes-travail.shtml (consulté le 20 mars 2016).

8 *Ibid.*

9 Institut de la statistique du Québec (ISQ), « Rémunération horaire moyenne des employés, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre de l'emploi et du milieu de travail, Québec, Ontario et Canada », Gouvernement du Québec, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/remuneration_horaire.html (consulté le 10 mars 2016).

Tableau 6

Impôt à payer, crédit d'impôt et facture étudiante nette en fonction du revenu annuel brut, frais de scolarité de 4 581 \$ (2015)

Revenu annuel brut	Impôt à payer	Crédit d'impôt de 8 % pour frais de scolarité	Impôt à payer après application du crédit d'impôt	Frais de scolarité annuels de 4 581 \$ après application du crédit d'impôt
13 250,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$	4 581,00 \$
14 000,00 \$	85,00 \$	85,00 \$	0,00 \$	4 496,00 \$
15 000,00 \$	201,00 \$	201,00 \$	0,00 \$	4 380,00 \$
16 000,00 \$	317,00 \$	317,00 \$	0,00 \$	4 264,00 \$

SOURCE Revenu Québec, calculs de l'IRIS.

fiscal, ça ne devient pas réellement avantageux d'appliquer les crédits d'impôts avant de payer au moins 366 \$ d'impôts. On se rapproche de ce montant à partir d'un revenu de 16 000 \$ dans une année. Sous ce seuil, appliquer le crédit serait renverrait à de la perte en capital.

Bref, les personnes qui étudient à temps plein n'ont pas tendance à gagner des revenus qui accotent le seuil du 16 000 \$ à partir duquel ça commence à devenir intéressant d'appliquer ce crédit d'impôt. Il est toutefois possible pour elles d'accumuler les crédits d'impôts année après année pour les appliquer sur leurs impôts lorsqu'elles auront un revenu plus important, après leurs études. Il leur est également possible de transférer ces crédits à leurs parents ou à leurs grands-parents. Dans les faits, donc, les crédits d'impôts aident peu les étudiant.es venant de familles qui ne peuvent se permettre de leur payer leurs droits de scolarité ou qui doivent travailler étudier.

Le crédit d'impôt n'est donc pas une mesure qui tend à augmenter de manière importante le pouvoir d'achat des étudiant.e.s durant la période de leurs vies où ils et elles en ont le plus besoin. C'est plutôt une mesure avantageuse pour les parents qui paient les études de leur(s) enfant(s) ou pour les étudiant.e.s qui accumulent leurs crédits d'impôt jusqu'à après leurs études, lorsqu'ils et elles auront un emploi plus payant.

PROJECTION DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES DIX PROCHAINES ANNÉES

Après analyse des droits de scolarité actuels et passés de même que le faible impact du crédit d'impôt non remboursable, tournons vers leur évolution projetée. Le tableau 7 présente l'évolution prévue des droits de scolarité par crédit entre 2015-2016 et 2025-26 en fonction du taux d'indexation de 2,6 %¹⁰.

Tableau 7

Évolution projetée des droits de scolarité jusqu'en 2025-2026, crédit de base

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
76,45 \$	78,44 \$	80,48 \$	82,57 \$	84,72 \$	86,92 \$	89,18 \$	91,50 \$	93,88 \$	96,32 \$	98,82 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, Gouvernement du Québec, calculs de l'IRIS.

10 C'est le taux d'indexation annuel retenu par le gouvernement que nous avons appliqué sur les dix prochaines années. Ces prédictions ne sont valables que si la tendance se maintient.

Le même taux d'indexation s'applique aux montants de majoration pour les étudiant·e·s internationaux. Le tableau 8 présente le montant forfaitaire par secteur d'études et par cycle. Ces montants représentent la majoration minimale que les étudiant·e·s internationaux doivent payer : les universités pourront exiger jusqu'à 25 % de plus que les montants ci-dessous à partir de l'automne 2016.

Tableau 8

Évolution projetée des montants forfaitaires pour étudiant·e·s internationaux jusqu'en 2025-2026, par secteur et cycle d'études

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Étudiant·e international·e, 1^{er} cycle (secteurs légers)	406,47 \$	417,04 \$	427,88 \$	439,01 \$	450,42 \$	462,13 \$	474,15 \$	486,47 \$	499,12 \$	512,10 \$	525,41 \$
Étudiant·e international·e, 1^{er} cycle (secteurs lourds)	462,47 \$	474,49 \$	486,83 \$	499,49 \$	512,48 \$	525,80 \$	539,47 \$	553,50 \$	567,89 \$	582,65 \$	597,80 \$
Étudiant·e international·e, 2^e cycle	406,47 \$	417,04 \$	427,88 \$	439,01 \$	450,42 \$	462,13 \$	474,15 \$	486,47 \$	499,12 \$	512,10 \$	525,41 \$
Étudiant·e international·e, 3^e cycle	357,73 \$	367,03 \$	376,57 \$	386,36 \$	396,41 \$	406,72 \$	417,29 \$	428,14 \$	439,27 \$	450,69 \$	462,41 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, Gouvernement du Québec, calculs de l'IRIS.

Tableau 9

Évolution projetée des droits de scolarité jusqu'en 2025-2026 par type d'étudiant·e, année à temps plein (30 crédits)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Étudiant·e originaire du Québec, tous cycles confondus	2 293,50 \$	2 353,13 \$	2 414,31 \$	2 477,08 \$	2 541,49 \$	2 607,57 \$	2 675,36 \$	2 744,92 \$	2 816,29 \$	2 889,52 \$	2 964,64 \$
Étudiant·e international·e, 1^{er} cycle (secteurs légers) *	14 487,60 \$	14 864,28 \$	15 250,75 \$	15 647,27 \$	16 054,10 \$	16 471,50 \$	16 899,76 \$	17 339,16 \$	17 789,97 \$	18 252,51 \$	18 727,08 \$
Étudiant·e international·e, 1^{er} cycle (secteurs lourds)**	16 167,60 \$	16 587,96 \$	17 019,24 \$	17 461,74 \$	17 915,75 \$	18 381,56 \$	18 859,48 \$	19 349,83 \$	19 852,92 \$	20 369,10 \$	20 898,69 \$
Étudiant·e international·e, 2^e cycle	14 487,60 \$	14 864,28 \$	15 250,75 \$	15 647,27 \$	16 054,10 \$	16 471,50 \$	16 899,76 \$	17 339,16 \$	17 789,97 \$	18 252,51 \$	18 727,08 \$
Étudiant·e international·e, 3^e cycle	13 025,40 \$	13 364,06 \$	13 711,53 \$	14 068,03 \$	14 433,79 \$	14 809,07 \$	15 194,11 \$	15 589,16 \$	15 994,47 \$	16 410,33 \$	16 837,00 \$

SOURCE Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, calculs de l'IRIS.

Ceci nous mène au tableau 9 : une prévision des droits de scolarité jusqu'en 2025-2026 pour une année d'études à temps plein par type d'étudiant·e et, dans le cas des étudiant·es internationaux, par secteur d'études.

Encore une fois, les montants dans ce tableau sont le minimum qu'un·e étudiant·e étranger peut payer puisque l'université peut majorer de 25 % les montants forfaitaires exigés.

Notons que le taux d'indexation des droits de scolarité retenu par le gouvernement tend à être supérieur à l'augmentation annuelle de l'indice du prix à la consommation (IPC) au Québec, comme on peut le constater au tableau 10.

Entre 2006 et 2015, l'augmentation annuelle moyenne de l'IPC au Québec était de 1,53 % alors que la hausse moyenne des droits de scolarité était de 3,61 % sur la même période. Le coût des études a donc jusqu'à maintenant augmenté plus rapidement que le coût de la vie.

SCÉNARIOS ALTERNATIFS

Tableau 10

Augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) et des droits de scolarité au Québec depuis 2006 (%)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2006-2015
IPC	-	1,6	2,1	0,6	1,2	3	2,1	0,7	1,4	1,1	1,53
Droits de scolarité (crédit de base)	-	6,0	5,6	5,3	5,1	4,8	0	2,6	2,2	0,9	3,6

SOURCE CANSIM 326-0020, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, calculs de l'IRIS.

Cela dit, l'indexation des droits de scolarité n'était qu'une option parmi plusieurs scénarios envisageables. La grève historique de 2012 a permis de mettre sur la table un bon nombre de propositions, autant de la part des associations étudiantes que du gouvernement. Le tableau 11 en explore trois : la gratuité scolaire défendue par l'ASSÉ¹¹, le gel des droits de scolarité revendiqué par la FEUQ¹² et la proposition du gouvernement Charest d'augmenter les droits de scolarité de 1 625 \$ sur cinq ans pour indexer à l'inflation par la suite¹³. Examinons l'état dans lequel les droits de scolarité seraient aujourd'hui ainsi que pour les prochaines années en fonction des différents scénarios en les comparant avec le scénario actuel.

Un coup d'œil rapide sur ces tableaux nous permet alors de constater que l'application du scénario de la hausse du gouvernement Charest aurait été désastreuse pour l'accessibilité aux études au Québec. Mais l'indexation des droits de scolarité telle qu'elle est appliquée en ce moment tend à augmenter plus rapidement que le coût de la vie. L'écart entre le revenu des étudiant·es et les droits de scolarité ne fait donc qu'augmenter année après année.

11 ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ), *Mémoire sur la gratuité scolaire*, janvier 2007, 85 p., www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2013/02/memoire-sur-la-gratuite-scolaire-2007.pdf, p. 16.

12 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), *L'endettement étudiant*, août 2011, 196 p., <http://feuq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/L%E2%80%99endettement-%C3%A9tudiant.pdf>, p. 146.

13 MINISTÈRE DES FINANCES (QUÉBEC), *Un plan de financement des universités équitable et équilibré Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions*, mars 2011, 58 p., www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Education.pdf, p. 20.

Tableau 11

Évolution projetée des droits de scolarité selon différents scénarios jusqu'en 2025-2026, année à temps plein (30 crédits), étudiant·e·s originaires du Québec

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Indexation (scénario actuel)	2 293,50 \$	2 353,13 \$	2 414,31 \$	2 477,08 \$	2 541,49 \$	2 607,57 \$	2 675,36 \$	2 744,92 \$	2 816,29 \$	2 889,52 \$	2 964,64 \$
Gratuité (revendication de l'ASSÉ)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Hausse de 2012 (proposition du gouvernement de Jean Charest)	3 467,40 \$	3 792,30 \$	3 850,32 \$*	3 909,23 \$*	3 969,04 \$*	4 029,77 \$*	4 091,43 \$*	4 154,02 \$*	4 217,58 \$*	4 282,11 \$*	4 347,63 \$*
Gel 2012 (proposition de la FEUQ)	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$	2 167,80 \$

SOURCES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, ASSÉ, FEUQ, calculs de l'IRIS.

* Puisqu'il n'est pas possible de savoir à l'avance le taux d'inflation pour les années futures, nous avons utilisé la moyenne de l'inflation entre 2006 et 2015, donc, de 1,53 %.

CONCLUSION

Le mandat que nous avons avec la rédaction de ce document était d'examiner la situation actuelle des droits de scolarité. Nous avons aussi jeté un coup d'œil aux augmentations récentes qui ont mené aux montants que les étudiant·e·s paient en ce moment et offert une prévision pour les dix prochaines années ainsi que l'incidence des crédits d'impôts sur la facture étudiante nette.

Il importe de comprendre, à partir de là, que les tendances chiffrées ne sont pas une fatalité immuable à laquelle nous sommes soumis. Derrière ces chiffres, un fait s'impose : les droits de scolarité que les étudiant·e·s paient proviennent d'un choix politique. Les étudiant·e·s peuvent choisir de l'accepter ou pas, et conséquemment de contester la progression des droits de scolarité année après année.

IRIS